



**Philippe Leuba**  
Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie et du sport

Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Département fédéral de justice et police  
Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral Ouest  
3003 Berne

Réf. ID 535'701

Lausanne, le 19 novembre 2015

### **Consultation sur l'Ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres**

Madame la Conseillère fédérale,

Suite à votre courrier concernant la consultation sur l'Ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, vous trouverez ci-après la position du Canton de Vaud.

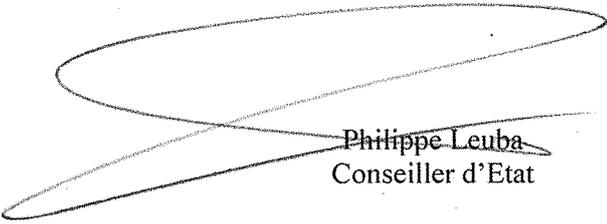
En préambule, je salue la volonté du Conseil fédéral de préciser, dans le projet d'ordonnance topique mis en consultation, les exigences découlant de l'application de la législation « Swissness » dans le secteur spécifique de l'horlogerie. Compte tenu du poids de ce secteur à la fois phare et emblématique de l'industrie d'exportation suisse, il demeurerait en effet primordial d'apporter les précisions légales nécessaires à une protection renforcée du savoir-faire helvétique en la matière.

Vous n'ignorez pas que le secteur horloger représente une part importante du tissu économique industriel vaudois, en particulier pour la région de la Vallée de Joux qui abrite près d'une vingtaine de manufactures jouissant d'une reconnaissance mondiale avec des marques aussi prestigieuses qu'Audemars Piguet, Blancpain, Breguet ou Jaeger-LeCoultre. Une multitude de sous-traitants bénéficie par ailleurs directement de la présence de ces marques de renom, ce qui contribue indiscutablement à maintenir un savoir-faire unique et des milliers d'emplois industriels dans le Canton de Vaud.

Fort de ce constat, je soutiens bien évidemment le projet de révision présenté par le Conseil fédéral, qui vient corriger les lacunes observées dans le cadre de la législation actuellement en vigueur. En regard du caractère technique des modifications proposées dans cette consultation, je vous informe que je me réfère en tous points aux remarques formulées par la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) dans sa prise de position.

En vous remerciant d'avoir consulté le Canton de Vaud, je vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département



Philippe Leuba  
Conseiller d'Etat